

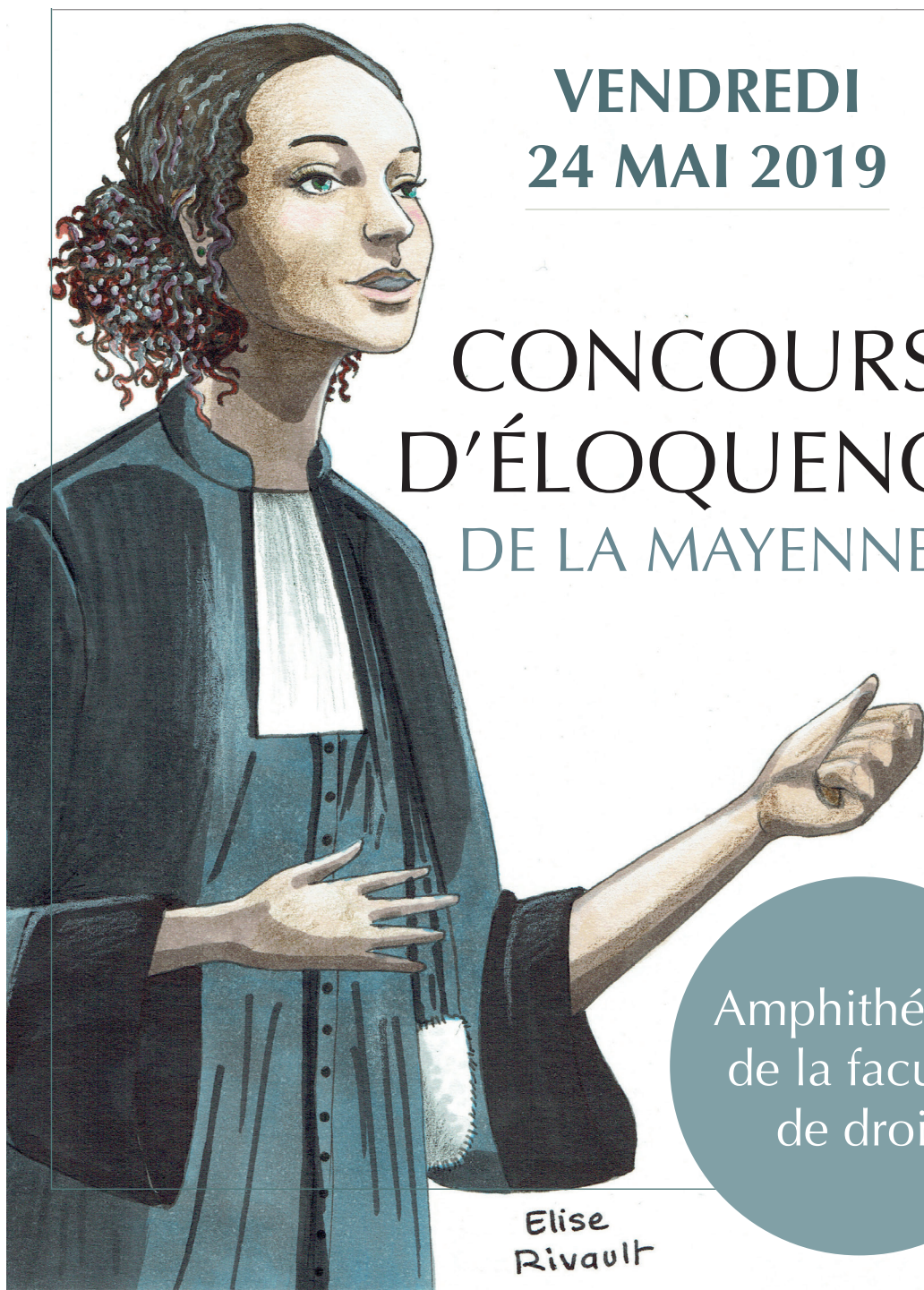


CONFÉRENCE DE PRESSE
// 20 MAI 2019

DOSSIER DE PRESSE

VENDREDI
24 MAI 2019

CONCOURS D'ÉLOQUENCE DE LA MAYENNE



Amphithéâtre
de la faculté
de droit

CONTACT PRESSE

Marie-Frédérique ROSSIGNOL

02 43 49 43 34

marie-frederique.rossignol@agglo-laval.fr

Julie JACQUES

02 43 49 45 36

julie.jacques@agglo-laval.fr

www.agglo-laval.fr





DOSSIER DE PRESSE

La finale du concours d'éloquence se tiendra le vendredi 24 mai 2019, à la faculté de droit de Laval, 3 rue Charpak à Changé.

Cette 2^e édition du concours d'éloquence est organisée par Laval Agglomération dans le cadre du Contrat de ville, la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Mayenne, le Conseil départemental d'accès au droit de la Mayenne (CDAD 53) et la faculté de droit de Laval.

Au fil des semaines les collégiens et lycéens tutorés par des étudiants de la faculté de droit de Laval, des avocats, des comédiens et leurs professeurs ont appris les ressorts subtils de la rhétorique, du beau langage, de l'argumentation.

Ils se sont affirmés, révélés aux autres et surtout à eux-mêmes...

**Rendez-vous* pour la finale le vendredi 24 mai,
à 9h pour les collégiens et à 14 h pour les lycéens,
à la faculté de droit de Laval.**

*Sur inscription uniquement : cdad-mayenne@justice.fr.

FOCUS // LE CONTRAT DE VILLE

Laval Agglomération dans le cadre de son Contrat de ville met en œuvre une politique de cohésion urbaine qui traite d'actions en faveur des quartiers prioritaires des Fourches, Kellermann et Pavement-Charité-Mortier-Murat. Il repose sur trois piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et le développement économique/emploi. Il s'inscrit dans une dynamique de co-construction avec les habitants, les associations, les partenaires institutionnels et les acteurs économiques locaux.

Son objectif principal est de mettre en œuvre des actions visant à lutter contre la dévalorisation de certains quartiers de la ville.

Plus spécifiquement, dans le cadre de sa mission d'éducation à la citoyenneté, le Contrat de ville de Laval Agglo a souhaité travailler sur l'égalité des chances et la lutte contre le décrochage scolaire en proposant aux partenaires de mettre en place un projet destiné à donner aux élèves des établissements REP + (Réseau d'éducation prioritaire) l'occasion de se révéler dans le domaine de l'éloquence.

Ce projet a pour objet de développer l'assurance, la confiance en soi dans la prise de parole en public auprès des élèves et des étudiants mais aussi de faire découvrir aux collégiens l'université et de promouvoir leur ambition et la découverte de nouveaux métiers.

Une démarche transversale

Le travail entre collégiens, lycéens et étudiants permet notamment de travailler sur l'esprit d'équipe et sur l'ambition entre les différents jeunes. Afin de favoriser la mixité sociale et territoriale, ce projet est mené à l'échelle du département.



© Ville de Laval - Kevin Rouschaus



DOSSIER DE PRESSE

LE PROJET

Le concours s'adresse aux collégiens et lycéens du département. Il s'inscrit dans une démarche d'éducation à la citoyenneté et permet de faire découvrir, développer et d'exploiter ses talents oratoires, de travailler sa force de conviction, son éloquence, son argumentation et aussi la prise de parole en public.

Récompenser l'éloquence des jeunes Mayennais.

Les membres du jury devront juger la prestation de chacun selon une série de critères : l'intonation, la mise en voix, l'expression, le vocabulaire, la capacité à convaincre, à se détacher des notes, les idées, la réflexion, le respect du temps, la gestuelle.

Ainsi, durant 3 à 5 minutes pour les collégiens et 6 à 8 minutes pour les lycéens, les 6 élèves pré-sélectionnés retenus pour chaque catégorie (collège et lycée) devront s'exprimer devant l'auditoire.

Cette année 6 collèges et 5 lycées se sont inscrits. Les inscriptions sont libres et dépendent de l'engagement selon les établissements. Ainsi 22 collégiens et 11 lycéens participeront à la finale.

Le concours utilise, comme toile de fond, un sujet qui intéresse les élèves en lien avec l'une des trois thématiques :

les discriminations,
les adages et proverbes,
l'engagement citoyen.

Ce projet s'inscrit dans une démarche expérimentale et innovante de cohésion sociale, l'un des enjeux du contrat de ville de l'agglomération lavalloise pour l'égalité des chances, et en partenariat avec le projet d'accès au droit du Conseil départemental d'accès au droit de la Mayenne (CDAD 53) au bénéfice de jeunes publics sur les territoires prioritaires.

FLASHBACK

En 2018, 49 élèves avaient décidé de participer à la première édition du Concours d'éloquence. Préparés via des ateliers et encadrés par des enseignants et des étudiants lavallois en droit - dans le cadre des Cordées de la réussite, les collégiens avaient pu s'initier à l'art de la parole.

Le 1^{er} juin, 12 collégiens de Laval et Port-Brillet s'étaient exprimés devant la Cour du Palais de justice de Laval. Notés sur leur intonation, leur gestuelle, leur vocabulaire, tous avaient montré une grande détermination.

La lauréate, **Amélia Hadjali**, élève au collège Alain-Gerbault, avait brillamment défendu un sujet contre les discriminations.

Pour cette initiative d'éducation à la citoyenneté, Laval Agglo s'est vu décerner le label «40 ans de la politique de la ville, inventons les territoires de demain» qui distingue les actions les plus innovantes conduites dans les quartiers prioritaires.

LES OBJECTIFS

L'initiative du Concours d'éloquence part du constat qu'être informé sur ses droits et ses obligations n'est pas suffisant. Il faut aussi donner les capacités à chaque jeune d'exprimer sa pleine citoyenneté.

Le discours oral peut-être un vecteur. Il permet de développer des savoir-faire et savoir-être indispensables notamment pour pacifier les relations, mieux se comprendre et appréhender son environnement. Il est apparu intéressant de s'adresser à un public adolescent pour qui la prise de parole est parfois mal maîtrisée, très difficile pour certains.

Cette action a notamment pour objectifs :

- une meilleure connaissance des droits et des devoirs des jeunes publics (collégiens),
- leur permettre de transmettre ce savoir en développant leurs capacités d'expression,
- favoriser l'expression pour les rendre acteur de leur propre citoyenneté et mettre en œuvre leurs droits et leurs obligations,
- apprendre à mieux communiquer pour régler pacifiquement les différends.

Elle s'appuie aussi sur le programme scolaire d'instruction civique des collèves.

**138 lycéens et 145 collégiens ont préparé ce concours
cette année au sein de leurs établissements scolaires.**

Des pré-finales ont été réalisées dans chaque établissement pour pouvoir sélectionner les finalistes.





DOSSIER DE PRESSE

LE CONCOURS D'ÉLOQUENCE 2019

LES ÉTABLISSEMENTS PARTICIPANTS

LES COLLÈGES //

Le collège Francis Lallart de Gorron
Le collège Jacques Monod de Laval
Le collège Alain Gerbault de Laval
Le collège Jules Renard de Laval
Le collège Saint-Joseph d'Ernée
Le collège Louis Launay de Landivy

LES LYCÉES //

Le lycée le Douanier Rousseau de Laval
Le lycée Ambroise Paré de Laval
Le lycée Robert Buron de Laval
Le lycée Professionnel agricole de Château-Gontier-sur-Mayenne
Le lycée Saint-Michel de Château-Gontier-sur-Mayenne

LE JURY

Madame Sabine Orsel, présidente du tribunal de grande instance,
Monsieur Eric Cesbron, bâtonnier du Barreau de Laval
Madame Laurence Braud, directrice départementale des services de l'Éducation nationale
Madame Christine Boulay, chef de projet, Contrat de ville Laval Agglomération (le matin)
Monsieur Jean-Marc Bouhours, vice-président de Laval Agglomération (l'après midi)
Madame Sylvie Lebreton Derrien, professeur à la faculté de droit de Laval.

LE DÉROULÉ

MATIN //

8 H 45 - CONVOCATION DES CANDIDATS
9 H 00 - PRÉSENTATION DU CONCOURS
TIRAGE AU SORT DES 22 CANDIDATS COLLÉGIENS
11 H 00 - DÉLIBÉRATIONS
11 H 30 - RÉSULTATS ET REMISE DES PRIX
12 H 00 - PHOTO

APRÈS-MIDI //

13 H 45 - CONVOCATION DES CANDIDATS
14 H 00 - PRÉSENTATION DU CONCOURS
TIRAGE AU SORT DES 11 CANDIDATS LYCÉENS
16 H 00 - DÉLIBÉRATIONS
16 H 30 - RÉSULTATS ET REMISE DES PRIX
17 H 00 - PHOTO ET MOT DE CLÔTURE



DOSSIER DE PRESSE

DANS LES COULISSES DU COLLÈGE ALAIN GERBAULT

Le collège Alain Gerbault a remporté l'an passé le trophée du Concours d'éloquence. Comme l'an passé, un atelier a regroupé des élèves volontaires.

Pour **Carole Lienard**, conseillère principale d'éducation du collège :

« les objectifs sont de mettre en valeur nos élèves via l'exercice proposé qui allie l'écriture à la maîtrise orale, offrir un espace d'expression sur des sujets qui les concernent, exercer nos élèves à l'esprit critique, à l'analyse de faits d'actualité, à la construction d'argumentaires ».

LA PRÉPARATION

Environ 25 heures d'atelier ont été consacrées au projet.

Des ateliers se sont tenus tous les lundis de 16 h 30 à 17 h 30 entre le 12 novembre 2018 et le 13 mai 2019 plus des temps de répétitions au cours de la dernière semaine.

LES MOMENTS IMPORTANTS

Les moments les plus concrets et motivants pour les élèves, restent la phase de mise en voix, tandis que la phase d'écriture est la plus difficile. C'est la période où certains élèves se démotivent et abandonnent parfois.

ET LA DEMI-FINALE ?

Elle s'est tenue le mardi 14 mai à 16h45.

Beaucoup d'émotions, de tensions étaient perceptibles. Dans la salle du réfectoire d'Alain Gerbault ce mardi soir, le public était présent, camarades, famille, organisateurs, professeurs...

Un jury de 6 professeurs avait pour lourde tâche de départager les 11 candidats de classe de quatrième et troisième.

Brillants, éloquents, impressionnants, émouvants...

Le public a été transporté par des discours magnifiques, touchants...

De nombreux sujets ont été abordés : sexisme, grossophobie, racisme, homophobie, handicap, violences conjugales...

Quatre lauréates ont été choisies.



DOSSIER DE PRESSE

DANS LES COULISSES DU LYCÉE AMBROISE PARÉ

Le concours d'éloquence se prépare et tous les élèves ont dû passer par un apprentissage et un travail sur l'éloquence.

Qu'est-ce que l'éloquence ? Où dois-je rechercher des informations pour approfondir mon sujet ? Comment bien rédiger un discours ? Comment prendre la parole en public ? Quels sont les gestes à faire et ne pas faire ? Voilà un exemple de toutes les questions que les élèves ont pu se poser.

LE PARCOURS DES CLASSES DU LYCÉE AMBROISE PARÉ

Arrivés en seconde, les élèves ont appris qu'ils allaient participer au concours d'éloquence. Une chance pour certains ...

Pour rassurer tout le monde, les professeurs ont établi un « parcours » de travail, important pour la réalisation de cet exercice, nouveau pour la plupart d'entre eux.

Ils ont été accompagnés par **monsieur le bâtonnier Delafond**, avocat honoraire au barreau de Laval.

Une première rencontre leur a permis de découvrir le métier d'avocat et son lien avec l'éloquence. L'occasion aussi de revêtir la robe d'avocat et se mettre dans la peau d'un grand orateur.

Ensuite, quelques heures plus studieuses ont été consacrées au choix de leurs sujets, ainsi qu'à la création de leurs discours.

Tous les élèves ont ainsi pu réfléchir et échanger autour de sujets qui leur tenaient à cœur : discriminations, racisme, harcèlement, écologie ...

Ils ont aussi pu enrichir leurs discours à partir d'exemples concrets, de lois, de jugements, d'articles...

Après avoir construit et rédigé leurs exposés, les élèves ont travaillé la prise de parole en public, avec les conseils de monsieur le bâtonnier Delafond et de la documentaliste de l'établissement.

Comment poser sa voix ? Quelles attitudes adopter ? Que faire de ses mains ?

Les demi-finales ont eu lieu les 23 et 25 avril, où chacun des élèves a pu prononcer son discours.

Quatre candidats ont été sélectionnés pour la grande finale.



DOSSIER DE PRESSE

LES ORGANISATEURS ET LES PARTENAIRES

L'INITIATIVE DU PROJET

Laval Agglomération dans le cadre de son Contrat de ville

LES ORGANISATEURS DE LA FINALE

Les établissements scolaires et les professeurs

LES CO-ORGANISATEURS DE LA FINALE

Laval Agglomération dans le cadre de son Contrat de ville

La direction des services départementaux de l'Éducation nationale

Université du Maine - antenne de la faculté de droit de Laval

Le Conseil départemental d'accès au droit de la Mayenne (CDAD 53)

FINANCEURS

Le commissariat général à l'égalité des Territoires (CGET)

La Préfecture de la Mayenne et Laval Agglomération au titre du Contrat de ville

Conseil départemental de la Mayenne au titre du CDAD de la Mayenne

Les Cordées de la réussite

LES PARTENAIRES

Le Barreau de Laval

L'association Thémis des étudiants de la faculté de droit de Laval

France Bleu Mayenne

REMERCIEMENTS

Un grand merci à Elise Rivault, étudiante à la faculté de droit de Laval qui a réalisé le visuel et à toutes les personnes ayant participé à la réalisation de cette seconde édition.

